

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 30 septembre 2021

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09/21
Affichée	du 23/09/21

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

OBJET

Budget Général :  
Décision modificative n° 5  
Ecritures techniques

**Pouvoirs** : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Acte rendu exécutoire après  
publication le 08 octobre 2021

**Représentés** : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil que pour permettre la poursuite des opérations patrimoniales (inventaire des biens), il convient d'ouvrir des crédits aux chapitres 041 et 042 consacrés aux mouvements d'ordre, en dépenses et en recettes.

Il s'agit d'écritures purement techniques, permettant d'apporter des précisions ou des modifications dans l'inventaire, dans le cadre de travaux de pointage ou de vérification (changement d'imputations, regroupement de lignes d'inventaire, annulations et réémissions d'amortissement) menés conjointement avec le comptable public.

Les écritures sont équilibrées comme suit :

Budget général n°5		Fonctionnement		
	Chap	Art	Intitulé	Proposition
Dépenses	042	6811	Réémission d'amortissements	35 000 €
			<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>35 000 €</b>
	042	7811	Annulation amortissements antérieurs	35 000 €
			<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>35 000 €</b>
			<b>Equilibre de la section</b>	<b>0 €</b>
		Investissement		
Dépenses	041	2315	Réémission d'écritures d'immobilisations	50 000 €
	042	28087	Annulation amortissements antérieurs	35 000 €
			<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>85 000 €</b>
Recettes	041	2315	Annulation d'écritures d'immobilisations	50 000 €
	042	28183	Réémission d'amortissements	35 000 €
			<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>85 000 €</b>
			<b>Equilibre de la section</b>	<b>0 €</b>

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération n° 2020-12-10-210 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021,
- Vu la délibération n° 2021-02-18-035 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 portant approbation de la décision modificative n° 1 – affectation des résultats définitifs,
- Vu la délibération n° 2021-02-18-036 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 portant approbation de la décision modificative n° 2 – Plans de financement de la requalification de la Place de Verdun et de la rénovation de l'immeuble Place de l'Europe à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-093 du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021 portant approbation de la décision modificative n° 3 – Ecritures techniques,
- Vu la délibération n° 2021-06-24-124 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n° 4,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- VOTE la décision modificative n° 5 du budget général comme présentée ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

réception en préfecture  
061-200068468-20210930-2021-09-30-159-BF  
Date de télétransmission : 08/10/2021  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

Acte rendu exécutoire après publication le 08 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER

